

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2017

**Présents** : Romuald MOLINIE, François OUVRARD, Daniel PARDES, Guy DÉCAS,  
Édith BOUR, Magali GIBault, Martine HAMON, Sylvain LARTIGUE, Florent GARRIGUES.

**Excusés** : Jean-François PARDES, Monique MOLINIE-LABROUE,

**Procurations** : Jean-François PARDES a donné procuration écrite à Daniel PARDES  
Monique MOLINIE-LABROUE a donné procuration écrite à Édith BOUR.  
La procuration de Monique MOLINIE-LABROUE précise qu'elle s'abstient  
concernant le vote relatif à la demande d'acquisition du hangar communal

**Secrétaire de séance**: François OUVRARD

Ouverture de la séance à 20h35

1) **Approbation du compte rendu de séance du conseil municipal du 2 décembre 2016**

Approuvé à l'unanimité

2) **Comptes administratifs : budget de la commune et budget assainissement**

BUDGET COMMUNE	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
Section de Fonctionnement	213 839,04	226 504,33	+12 665,29
Section d'Investissement	137 265,80	130 867,93	-4597.87
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>351 104,84</b>	<b>357 712,26</b>	<b>(+) 8067.42</b>

BUDGET ASSAINISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXÉCUTION
Section d'Exploitation	17 844,87	46 829,51	+28 984,64
Section d'Investissement	14 090,00	20 250,00	+6 160,00
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>31 934,87</b>	<b>67 079,51</b>	<b>(+) 35 144,64</b>

Après que les comptes administratifs aient été présentés, le Maire se retire de la salle du Conseil.  
François OUVRARD fait procéder au vote des comptes administratifs :

- Compte administratif : budget de la commune => adopté à l'unanimité
- Compte administratif : budget assainissement => adopté à l'unanimité

3) **Demande d'acquisition du hangar communal**

L'acquéreur potentiel de la maison de Monique MOLINIE-LABROUE a fait établir un projet incluant la surface actuellement occupée par le hangar communal. A ce titre il en demande l'acquisition à la commune. Le conseil municipal vote à l'unanimité (sauf abstention de Monique MOLINIE-LABROUE, exprimée dans sa procuration écrite) l'accord pour la vente de ce hangar, cependant sous deux conditions *sine qua non* :

- la vente devra être réalisée à un prix minimum fixé ce jour par le conseil.
- en cas de vente, l'acquéreur devra impérativement affecter le bien vendu à la réalisation du projet présenté.

#### 4) Devenir du commerce local

François OUVRARD et Romuald MOLINIE présentent un projet visant à pérenniser le commerce local. A l'unanimité, le conseil municipal leur donne son entière approbation aux fins de poursuivre leur travail en ce sens.

#### Question diverse :

\* Tarifs location de la salle des fêtes :

TARIFS LOCATION	Location durée inférieure à 12 heures		Location de 12 heures à trois jours maximum		Cautions	
	Salle des fêtes <u>sans</u> chambre froide	Salle des fêtes <u>avec</u> chambre froide	Salle des Fêtes <u>sans</u> chambre froide	Salle des Fêtes <u>avec</u> chambre froide	Salle des fêtes	Ménage
Particulier Résident à GIGOUZAC	15	40	50	100	1000	200
Particulier Non résident à GIGOUZAC						
Associations NON GIGOUZACOISES	30	55	200	250	1000	200
Autres organismes NON GIGOUZACOIS						
Associations GIGOUZACOISES recevant une subvention de la Mairie <u>AVEC déduction d'un pourcentage pour frais.</u>	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	1000	200
Associations GIGOUZACOISES recevant une subvention de la Mairie <u>SANS déduction d'un pourcentage pour frais, OU ne recevant pas de subventions de la Mairie</u>	Gratuit	25	50	100	1000	200

Cette nouvelle grille tarifaire est approuvée à l'unanimité.

**Séance levée à 00h05**

« Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance »